

INFORMATIONS

DES LIVRES POUR LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

L'Office National pour la Promotion Culturelle des Immigrés (O.N.P.C.I.) en liaison avec le Secrétariat d'État aux Travailleurs Immigrés est en train de constituer un fonds d'ouvrages en langues étrangères (Dans un premier temps, en arabe et en portugais).

Une réunion s'est tenue dans les locaux de l'O.N.P.C.I. le 5 mai 1977.

Objet de cette réunion : La constitution de fonds d'ouvrages édités dans les langues d'origine des travailleurs immigrés fait l'objet de nombreuses demandes adressées à l'O.N.P.C.I. par des organismes ou associations qui gèrent ou souhaitent créer une bibliothèque accessible aux travailleurs immigrés et à leurs familles.

Pour permettre de poursuivre avec un maximum de précision les démarches visant à répondre à de telles demandes, il est nécessaire de constituer une liste type d'ouvrages qui soit le reflet de l'attente réelle des communautés maghrébines et portugaises.

Les ouvrages devront revêtir un double caractère : la simplicité de l'expression et un réel apport culturel même sous forme distractive. Ils devront répondre aux besoins de culture générale et correspondre aux particularités de chaque pays d'origine.

Étaient présents : les organisateurs ; 1 représentant de l'Ambassade du Portugal ; 2 libraires spécialisés (livres portugais et latino-américains ; livres en langue arabe) ; 3 représentants de foyers de migrants ; 5 bibliothécaires municipaux ; 1 institutrice portugaise exerçant en France.

L'O.N.P.C.I. travaille en liaison avec Messieurs les coordinateurs départementaux des travailleurs migrants auxquels on peut s'adresser à la préfecture de chacun des départements français. C'est par eux que doit passer toute demande complémentaire de renseignements ainsi que les lettres et rapports qui pourraient permettre d'obtenir un don de livres en portugais ou en arabe.

A cette effet, il est indispensable de pouvoir faire état d'expériences passées ou tout au moins des divers modes de distribution qui justifieraient le don. Toute bibliothèque (municipale, B.C.P., spécialisée, de foyer de migrants, etc.) peut adresser une demande au coordinateur de son département.

Des listes d'ouvrages en langues étrangères pourront être demandées à l'O.N.P.C.I., 56, bd de Grenelle, 75015 Paris.